Cerema

Direction technique Territoires et ville

Club PLUi

Présentation des ateliers Nord-Pas-de-Calais

Travaux nationaux sur les déplacements

CVRH d'Arras

Sylvie MATHON

Nicolas MERLE

3 juin 2014

Ateliers Nord-Pas-de-Calais de la mobilité

Le principe des « ateliers »

- un format permettant de mettre en commun, d'échanger les questionnements et les pratiques, de constituer une culture régionale de la mobilité dans les documents d'urbanisme **(co-construction)**
- établir un état de l'art régional contribuant aux réflexions menées par d'autres régions et/ou au niveau national **(culture professionnelle)**
- apporter des réponses différenciées en fonction des territoires, de leurs spécificités, de leur histoire **(panel/sur-mesure/innovation)**
- procurer un lieu commun pour faire connaître les actions/ressources/compétences disponibles pouvant être mobilisées **(réseau)**

Un groupe de pilotage

- CEREMA/DGALN/Club PLUI

- Groupe des partenaires
    - Conseil Régional
    - DREAL
    - Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais
    - DDTM du Nord et du Pas de Calais

Pour 2014 , trois journées…

- agencement des espaces, nouveaux quartiers et mobilité
- itinéraires pédestres et cyclables
- chaîne du déplacement et accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- rabattement vers les pôles d'échange et les parkings

Questionnaire permettant de poser vos questions,
proposer des témoignages, constituer l'état de l'art

Pour 2015, quelques idées…

- services alternatifs, numérique et planification (co-voiturage, autopartage, TAD, etc.)
- transports de marchandises et zones d'activités
- enjeux environnementaux (climat/énergie) et mobilité dans les PLUI

Loi ALUR du 24 mars 2014

- Compétence PLU (article 136)
  - CC et CA deviennent compétentes en matière de PLU à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi
  - SAUF SI au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent
- PLUi intégrateur (article 137)
  - Facultatif pour tous
  - Adaptation du régime juridique
    - Le PLU dans son ensemble tient lieu de PLH et de PDU
    - Le Programme d'Orientation et d'Actions est créé (opposabilité juridique de même niveau que le PDU seul)
    - Réintégration de dispositions sur l'accessibilité, l'évaluation, la concertation, la portée juridique, les compatibilités
    - Assouplissement du contentieux

Club PLUi

- Dispositif d'accompagnement
  - Pilotage DGALN / Cerema
  - Association de partenaires (autres DG, collectivités)
  - Subvention des EPCI de 50 000 € (95 lauréats entre 2010 et 2013)
  - Un extranet, une lettre, un séminaire national annuel, des publications
  - Des clubs territorialisés (dont des ateliers régionaux de la mobilité en Nord-Pas-de-Calais)

Plans locaux d'urbanisme intercommunaux subventionnés

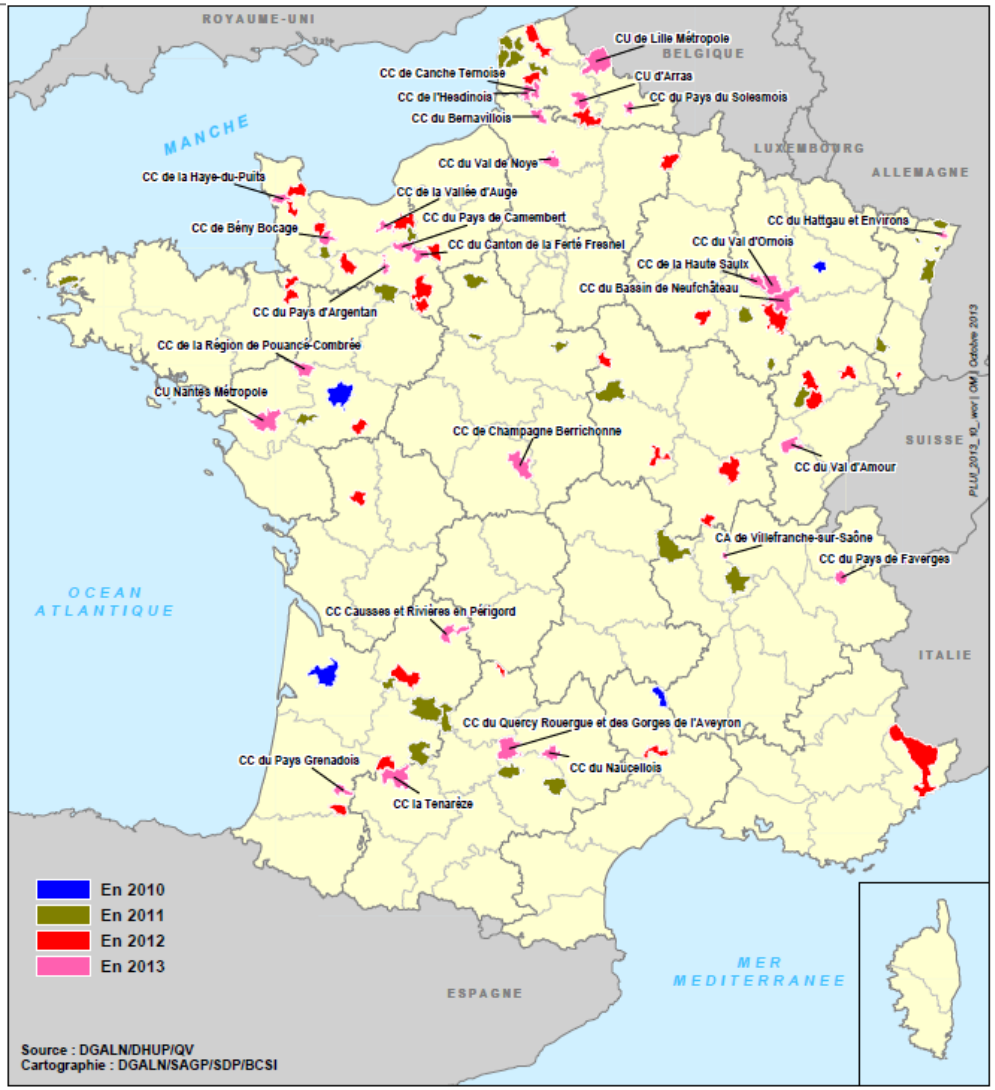

PLU intégrateur

- Etat d'avancement des PLUi-D depuis la loi Grenelle II
  - Une quarantaine d'AOTU concernées par l'intégration PLUi-PDU
  - Dont 18 membres du club PLUi
    - 2 PLU approuvés

      Agen

      Brest
    - 1 PLU arrêté

      Flers
    - 3 PLU en rédaction avancée

      Angers

      Bordeaux

      Strasbourg

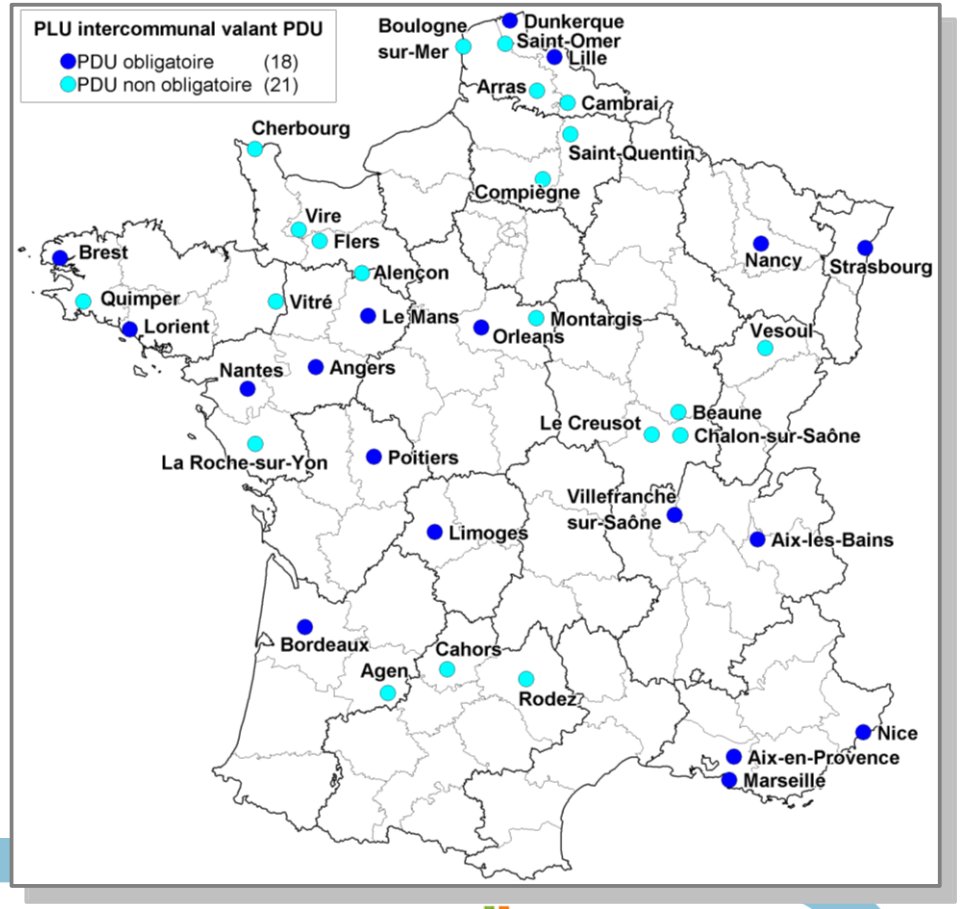

Service après-vote

- Poursuite des travaux du club PLUi sur le champ des déplacements
  - Groupe de travail avec Cerema / DGALN / DGITM / Gart / AOM avec appui juridique possible du Gridauh (23 juin)
  - Recommandations pour ventiler le PDU dans le nouveau dispositif ALUR
  - Séminaire national annuel du club (30 juin – Paris)
  - Journée nationale du club consacrée aux déplacements, groupé avec le séminaire annuel Déplacements-Urbanisme-Environnement – DUE (7 novembre – Lyon)

- Ressources

Site extranet du club PLUi (login : plui ; mot de passe : extr@plui)

Synthèses du Certu sur le PLUi tenant lieu de PLH et PDU

Loi ALUR sur Légifrance

Cerema

Direction technique Territoires et ville

Merci

Sylvie MATHON
Responsable du groupe Mobilités et territoires
Cerema Nord-Picardie
sylvie.mathon@cerema.fr

Nicolas MERLE
Chargé de projet planification des déplacements
Cerema Territoires et villes
nicolas.merle@cerema.fr